

## *Conseils de Bèze à un nouveau roi*

Alain DUFOUR

Dans les papiers de Théodore de Bèze conservés à la Bibliothèque de Gotha en Saxe<sup>1</sup>, se trouve un document très curieux : des conseils, très pieux mais aussi très pratiques, voire presque terre-à-terre, donnés par Bèze à un prince devenu roi sur la façon de régner sur la France. Ce document, qui ne porte aucune date, n'est pas inconnu des historiens. Bretschneider l'a publié en 1835 déjà<sup>2</sup>. Simplement, les historiens ne savent pas trop qu'en faire, ne sachant ni s'il s'adresse vraiment à Henri de Navarre, ni à quel moment de la vie du prince le placer : s'adresse-t-il au roi de Navarre ou au roi de France ? Bèze en effet a connu Henri enfant, du temps de sa mère Jeanne d'Albret, dont il était chapelain, et il n'a cessé de superviser ses études, puis ses débuts de roi de Navarre succédant à sa mère en 1572, puis tout au long de sa vie royale, jusqu'aux retrouvailles touchantes, en 1601, à L'Eluyset, sur la route entre Genève et Annecy, lorsque le roi Henri IV assiégeait le fort de Sainte-Catherine que le duc de Savoie avait bâti là pour bloquer Genève. Bèze avait alors quatre-vingt-deux ans.

Texte très pieux, en effet : il faut que le roi prie Dieu continuellement, qu'il lui demande l'esprit de discernement pour bien distinguer « les gens de bien d'avec les méchants », etc. Bèze voyait en Henri un nouveau David. Mais il contient aussi des conseils pratiques : ne pas se laisser disjoindre du prince de Condé, ni de Montmorency, ni surtout des Eglises réformées. Se choisir un Conseil « secret et ordinaire », composé en nombre égal de catholiques et de protestants, convoqué régulièrement, avec un secrétaire tenant procès-verbal, collectionnant les papiers et les doubles des lettres, qui seraient soigneusement classés et conservés. Commencer chaque séance de ce Conseil par une prière, où « le pauvre et désolé royaume de France » est recommandé à Dieu. Cette prière convient aussi bien aux catholiques qu'aux protestants, et ce souci quasi-oecuménique, vraiment rare au XVI<sup>e</sup> siècle et encore plus rare sous la plume de Bèze, se manifeste encore par le conseil suivant : « De se donner garde de ne mettre jalousie entre ses serviteurs, surtout entre les catholiques et ceulx de la Religion<sup>3</sup>, favorisant tellement ou advanceant aux degrés et honneurs les uns, que les autres se puissent sentir mesprisés ». Vers la fin du document, Bèze recommande encore au roi de rester étroitement uni à Jean-Casimir du Palatinat, de réunir le moment venu les Etats généraux, « vray moyen de rendre les Roys et princes paisibles en leur conscience et à leur aise, aimés et honorés de leurs subjects, comme un père de ses enfans ».

Bretschneider, qui l'a publié le premier, pensait que Bèze avait envoyé ce document après la mort de Jeanne d'Albret, au début de l'été 1572, au jeune prince devenu effectivement roi de

1 On peut se demander pourquoi ces papiers se trouvent là. Bèze très âgé avait vendu sa bibliothèque à un seigneur silésien, fidèle admirateur de Bèze et fort généreux, nommé Zastrisell, qui transporta ces livres dans son château de Silésie, région hélas que les guerres dévastèrent pendant des siècles. De sorte que l'on n'a jamais retrouvé cette bibliothèque, dont seules quelques épaves ont subsisté, notamment deux gros recueils de papiers et lettres, achetés au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par le bibliothécaire du duc de Saxe-Gotha, Ernst Salomon Cyprian. C'est ainsi qu'ils entrèrent dans la bibliothèque ducale de Gotha, aujourd'hui Forschungsbibliothek.

2 *Joannis Calvinii, Theod. Bezae, Henrici IV regis... literae quaedam nondum editae...*, éd. par C. G. Bretschneider, Leipzig, 1835, p.177-179.

3 J.-P. Babelon montre (*Henri IV*, p. 221) que la formule « ceux de la Religion et catholiques associés », qui caractérise alors la réalité languedocienne ambiguë, est adoptée par Henri de Navarre précisément en 1576.

Navarre. Mais alors, pourquoi la prière prononcée à l'ouverture du Conseil nomme-t-elle le royaume de France ? Et pourquoi ce soin de nommer des conseillers catholiques et protestants en nombre égaux (comme dans les « Chambres mi-parties »), alors que le royaume de Navarre était entièrement protestant, officiellement du moins ? Manetsch<sup>4</sup> le situe au moment où Henri est devenu roi de France et de Navarre, après la mort de Henri III, en août 1589. Mais il note lui-même la difficulté : la mention du prince de Condé, mort depuis un an et demi, surprend. Le nouveau prince de Condé, né posthume, a alors environ dix-huit mois. Schlosser<sup>5</sup>, un savant allemand qui a écrit une vie de Bèze en 1809, proposa même de situer ce document après la conversion du roi en 1593, soit longtemps après la mort de Jean-Casimir du Palatinat, mentionné lui aussi. Nous republions aussi ce texte dans le tome XXX de la *Correspondance de Bèze*, qui correspond à l'année 1589, sous forme d'« addendum » au tome XVII (1576), où il aurait dû figurer, mais ce n'est que depuis peu de temps que nous avons compris comment il fallait le dater.

En effet, à la relecture du beau livre de Jean-Pierre Babelon sur Henri IV, il nous est apparu comme une évidence qu'il fallait situer ces conseils au moment où Henri de Navarre s'échappe de la cour de France en février 1576, où il était en résidence surveillée depuis la Saint-Barthélemy : il rêvait de rallier autour de lui une bonne partie de la France, surtout la moitié méridionale, semi-indépendante depuis les lendemains de la Saint-Barthélemy. Il a pu faire connaître à Bèze son rêve en lui envoyant un messenger fidèle, qui aurait fait part verbalement de ces secrets, trop lourds pour être mis par écrit. Et Bèze aurait aussitôt pris la plume pour rédiger de bons conseils. Mais ce rêve dura peu : Henri se rendit compte que le prince de Condé s'était établi comme chef des protestants depuis plusieurs mois, ayant fait venir Jean-Casimir avec une armée allemande, et qu'il n'entendait nullement céder ni partager ce rôle important. Le parti des « Mécontents » était dirigé par le duc d'Alençon, frère cadet de Henri III, qui s'était échappé lui aussi de la cour, mais quelques mois avant Henri de Navarre. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, était comme le demi-roi du Midi de la France, et ne céderait rien non plus de son pouvoir. Henri arrivait trop tard, et dut se contenter de la Guyenne, dont il était ou redevint gouverneur. Le rêve n'avait duré, tout au plus, quelques semaines.

Et Bèze de garder ses pieux conseils dans son tiroir. Ils y sont restés.



Anonyme

*Henry roy de Navarre duc de Vendosme*

Burin. H. 9,3 ; L. 7,6 cm

Pau, Musée national du château P. 935

4 Scott M. Manetsch, *Theodore Beza and the Quest for Peace in France, 1572-1598*, Leiden, etc., 2000 (Studies in Medieval and Reformation thought, t. 79), p. 202 et n. 30, qui cite et discute ce document.

5 Cité par Manetsch.

*Je supplie tres humblement Monseigneur, comme son tres humble et tres obeissant serviteur, vouloir prendre garde aux poincts qui s'ensuivent, pour estre favorisé de Dieu de plus en plus, et prosperer entre les roys et princes du monde.*

*Premierement de prier Dieu continuellement qu'il lui face la grace d'avoir en toutes choses la cognoissance de sa sainte volonté, et la crainte de son nom devant les yeux.*

*De garder une droiture et sincerité de conscience en tout et par tout.*

*De ne rien promettre legerement et sans bon advis, et de ne violer jamais ce qu'il aura une fois bien promis.*

*De demander à Dieu songneusement l'esprit de discretion pour savoir bien discerner les gens de bien d'avec les meschans, et ses vrais serviteurs d'avec les flateurs et les desloyaux, s'il y en a.*

*De n'estimer jamais digne de sa bonne grace, quelque service qu'il en ait receu, un meschant homme et notoirement vitieux. Car donner quelque autorité au meschant, lequel estant vitieux ne peut faillir d'en abuser, est se rendre coupable devant Dieu de tout le mal qui s'en ensuit.*

*De ne souffrir que ses oreilles seulement soyent polues de blasphemes, juremens, paroles sales et deshonestes. Et si le temps ne lui permet d'user en cela de toute la rigueur qui y seroit bien requise, tesmoigner pour le moins sur le champ par paroles et contenance à bon escient combien il a tels actes en detestation.*

*De faire bonne et severe justice des crimes et meschancetés intolerables et condamnees par toutes les deux religions. /*

*De prendre garde de pres à ceulx qui lui tiendroient propos tendans à le desjoindre d'avec Monsieur le Prince, messieurs de Mommorenci, et surtout des Eglises, et en general d'avec ceulx l'union desquels est l'appui de son parti apres Dieu, tenant toutefois telle mesure en cest endroit, qu'il ne croye legerement un raport contre ceulx qui auparavant se seront monstrés gens de bien et ses fideles serviteurs, et ne mesprise aussi cela de quoy gens dignes de foy l'advertiront.*

*De se donner garde de ne mettre jalousie entre ses serviteurs, surtout entre les Catholicques et ceulx de la Religion, favorisant tellement ou advanceant aux degrés et honneurs les uns, que les aultres se puissent sentir mesprisés.*

*D'eslire un conseil secret, certain et ordinaire, regardant non point tant aux qualités ou richesses, qu'à la sagesse, prudence et experience des personnes. Et que, s'il est possible, il y ait nombre egal des deux religions.*

*D'estre songneux d'establir ce conseil à heure ordinaire tant qu'il sera possible, et ne se lasser point de s'y trouver en personne, y estre attentif, et faire que tout y aille par ordre, avec silence et gravité, reprenant ceulx qui y feroient confusion, et le tout estant fidelement recueilli par quelque bien seur et loyal secretaire.*

*De commencer tout conseil par l'invocation du nom de Dieu, par quelque briefve forme de priere, qui soit leue par le secretaire avec toute reverence du conseil, comme pourroit estre ceste-cy :*

*« Seigneur nostre Dieu, qui es autheur et / donneur de toute sagesse et prudence, estans ici assemblés pour adviser à ce qui appartient à ta gloire et à la tranquillité de ce paouvre et desolé royaume de France, nous te supplions qu'il te plaise avoir pitié de nous, et nous enseigner les consels utiles et necessaires, et les [mener] à heureuse issue, pour ton honneur et bien public d'icelui, au nom du Pere, du Fils et du Saint Esprit. Amen »*

*De tenir par devers soy la clef d'un escrain où soient mis tous les papiers de consequence, et*

Cet article a été publié une première fois dans la *Lettre de la Société Henri IV* n°17 de décembre 2007

*tous les registres du conseil, sans qu'aucun, ni le secretaire mesme, en ait en son pouvoir aucune chose, sinon à mesure que les pieces necessaires lui seront commises, qu'il rapportera tousjours par compte, et remettra en leur place, sans en donner copie, ni en rien communiquer à qui que ce soit, s'il n'est expressement ordonné par Monseigneur ou par le conseil.*

*De faire un bon registre au net de toutes les lettres missives de consequence, instructions et aultres actes, qui se feront en ces affaires : lequel registre soit gardé songneusement en l'escrain dessusdit, et les minutes bruslees apres avoir esté mises au net.*

*De ne tendre l'aureille aucunement à ceulx qui le voudroyent mettre en soupson du Duc Casemir et de sa suite, duquel au contraire il ne sauroit trop priser l'amitié et l'integrité, tant necessaire à luy et à tout l'estat du royaume.*

*D'escouter encores moins les flateurs qui le voudroyent desgouster de l'assemblee libre et legitime des Estats, comme si cela derogoit à la grandeur et liberté des Roys et princes ; estant au rebours une telle assemblee bien reglee le vray moyen de rendre les Roys et princes paisibles en leur conscience et à leur aise, aimés et honorés de leurs subjects / comme un pere de ses enfans, redoutés de leurs ennemis, benists de Dieu et des hommes.*

*Finalemnt et principalement d'avoir sur tout l'honneur de Dieu en telle recommandation, que ceulx qui monstroyent par leurs propos ou par leur vie qu'ils sont entachés d'impiété, et qui ne feront vraye profession de l'une ou de l'aultre religion, soyent sans aucune exception, s'ils se rendent incorrigibles, pour le moins dechassés au loing, non seulement comme inutiles à tout bien, mais aussi comme causes de toute malheureté.*

Note finale ancienne : *Bezae manus in re magni momenti.*